



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- TTC  
pour l'acquisition de conteneurs enterrés  
destinés aux ordures ménagères

(du 11 juin 2007)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### **Préambule**

Le ramassage des ordures ménagères se fait actuellement de façon traditionnelle sur la plus grande partie du territoire communal, à savoir que les sacs d'ordures sont déposés le long des voies de circulation ou dans des conteneurs de 800 litres.

Cette façon de procéder comporte de nombreux inconvénients, en particulier :

- ***Pénibilité***

Dans une tournée journalière, un camion poubelle récolte environ 15 à 17 tonnes d'ordures, dont la majorité est constituée de sacs que deux servants doivent soulever, transporter et jeter dans la benne. Ajouté à cela il se trouve que, durant l'hiver, les sacs sont généralement posés derrière les andains de neige, ce qui entraîne des manipulations supplémentaires.

Ceci fait qu'il est de plus en plus difficile de trouver du personnel acceptant de faire ce travail.

- **Propreté**

Chaque jour ou presque, des sacs jonchent les rues, que ce soit parce qu'une personne part en vacances (dans ce cas, elle ne respecte pas forcément le jour de la tournée de ramassage) ou qu'elle dépose son sac trop tard. De plus, lorsque les sacs sont déposés la veille, ils sont souvent éventrés.

- **Risques d'accidents**

Pour le personnel chargé du ramassage, par la manipulation des déchets (objets coupants ou pointus) ou lors des déplacements (glissades, chutes).

- **Coûts**

C'est un service où les besoins en personnel sont encore importants. De plus, comme toutes les manipulations sont effectuées à la main, les rendements sont faibles.

Aussi, comme en Ville de Neuchâtel, et en collaboration avec celle-ci, nous avons mené une étude visant à l'abandon du ramassage porte-à-porte des ordures ménagères et son remplacement par un ramassage à l'aide de conteneurs enterrés de grande capacité (5 m<sup>3</sup>) disséminés dans la zone urbaine de la commune.

Nous ne désirons pas, à ce stade, solliciter un crédit pour équiper toute la Ville de conteneurs enterrés.

Nous jugeons en effet qu'il est prématuré de réaliser cet aménagement car la date d'introduction de la taxe au sac n'est pas encore connue. Il faut en effet savoir que lorsque cette taxe sera introduite, un tiers environ des déchets finira dans les matériaux recyclés. Ainsi, les besoins en conteneurs enterrés pour les ordures ménagères seront plus faibles lorsque cette taxe sera introduite qu'actuellement.

De plus, nous souhaitons suivre avec attention la mise en place du concept à Neuchâtel. L'expérience de cette Ville sera très profitable pour notre projet.

Enfin, nous souhaitons équiper un secteur avec des conteneurs enterrés afin de procéder à quelques expériences et évaluer les contraintes et besoins spécifiques de notre commune, notamment par rapport aux contraintes hivernales.

## **Projet**

Le montant sollicité nous permettra d'acquérir et d'implanter 8 conteneurs enterrés. Traduit en terme d'habitants, ce nombre permet de récolter les déchets de 800 à 900 habitants avec un ramassage hebdomadaire en moyenne. Il est à noter que cette cadence ne sera valable que lorsque la taxe au sac sera introduite. En attendant, il conviendra d'accélérer la cadence de vidange des conteneurs.

Mis à part la taille en relation avec la population de la zone sélectionnée, nous avons estimé nécessaire que cette dernière réponde également au mieux aux critères ci-après :

- nombre restreint de routes d'accès. Un certain "cloisonnement" forcera les habitants de la zone à utiliser les conteneurs qui seront mis à leur disposition et permettra d'éviter qu'un trop grand nombre ne soit tenté d'utiliser le ramassage classique en amenant leurs déchets en dehors du secteur du projet. Cette contrainte exclut donc d'emblée toute la Ville en damier où aucun cloisonnement n'est possible.
- Accès des conteneurs par le camion de ramassage.
- Facilité de surveillance.

Sur la base de ces critères, le choix du chef de la voirie et du contremaître des déchets, en accord avec l'ingénieur communal, s'est porté sur le quartier des Allées, délimité ainsi :

- au Nord, par la rue des Olives
- en Est, par la voie de chemin de fer
- au Sud, par le Boulevard de la Liberté
- en Ouest, par la rue du Grenier

Cette zone présente les avantages suivants :

- Délimitée par la voie de chemin de fer, le Boulevard de la Liberté et la rue du Grenier, elle constitue ainsi une sorte d'enclave (voir plan). La séparation de la zone avec les alentours qui continueront à bénéficier du ramassage au porte-à-porte est donc assez aisé. Par conséquent, le risque que les habitants de la zone test veuillent se soustraire à cet essai s'en trouve notablement réduit.
- Les coûts pour l'acquisition et la mise en place des conteneurs s'inscrivent dans le montant prévu au budget.
- La zone, proche du CTP, pourra faire l'objet d'une surveillance constante de la part de la voirie. Les problèmes éventuels pourront être ainsi rapidement résolus.

L'équipement du secteur avec des conteneurs enterrés apportera les avantages suivants :

- Pour les habitants de la zone équipée :
  - La possibilité de se débarrasser en tout temps, 24h sur 24, de ses ordures ménagères
  - Une meilleure propreté de la zone équipée
- Pour la voirie :
  - la possibilité de faire un essai grandeur nature et de juger des avantages et problèmes rencontrés
  - de décharger quelque peu les équipes s'occupant du ramassage classique des ordures ménagères

Les emplacements seront choisis selon les critères du plan général d'implantation des conteneurs enterrés établi dans le cadre de l'étude pour l'abandon du ramassage porte-à-porte.

### **Travaux à réaliser**

Les habitants de la zone seront informés avant le début des travaux.

Après avoir déterminé de façon précise les emplacements définitifs des conteneurs enterrés en fonction des réseaux souterrains et des obstacles aériens existants, les fosses seront creusées, dans lesquelles seront installés les conteneurs. Cette opération effectuée, le service de la voirie procédera aux aménagements des abords.

### **Matériel choisi, emplacement**

Le matériel choisi est le même que celui retenu par la Ville de Neuchâtel. Ceci nous permet d'obtenir un rabais de quantité important.

Quant aux emplacements des conteneurs, ils seront définis en fonction des critères retenus pour leur implantation, des contraintes des lieux (infrastructures souterraines, place de manœuvre, etc.) et en accord avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE).

### **Problèmes spécifiques**

Il est clair que si l'abandon du ramassage au porte-à-porte comporte de nombreux avantages, il y a quelques désagréments liés à ce mode de prestation, en particulier pour les personnes à mobilité très restreinte, incapable de soulever une charge de quelques kilos et de la transporter sur quelques dizaines de mètres (200 mètres de cheminement au maximum).

La solution à ce problème qui est également appliquée dans des localités ayant abandonné le ramassage au porte-à-porte est de faire jouer la solidarité entre voisins.

Conscient que ce mode de faire ne peut s'appliquer en toutes circonstances, nous prévoyons d'effectuer, selon les besoins, un ramassage à domicile par le personnel qui s'occupe de vider les corbeilles. Cette prestation, qui devrait rester très marginale, pourrait également au besoin être réalisée dans le cadre d'activités de réinsertion dépassant peut-être le ramassage strict des ordures (notion plus générale d'aide aux personnes à mobilité réduite).

Dans le futur, si l'abandon du ramassage au porte-à-porte venait à être appliqué à l'ensemble de la Ville, cette tâche pourrait être confiée au personnel chargé de la surveillance et de la maintenance des conteneurs.

### **Suivi du projet, évaluation**

Ce test a pour objectif d'évaluer les avantages, contraintes et inconvénients du système de ramassage des ordures ménagères par conteneurs avant d'étendre ce système à l'ensemble de la Ville.

En plus de l'évaluation technique (choix des emplacements, distance à parcourir, entretien, cadence, vidanges, etc.), il y aura également lieu d'évaluer le degré de satisfaction des utilisateurs. Celui-ci se fera par enquêtes à différentes époques (début, milieu et fin de la période d'essai).

### **Demande de crédit**

L'acquisition et l'installation de 8 conteneurs enterrés dans le quartier des Allées fait l'objet de la présente demande de crédit pour un montant total de CHF 100'000.-.

Le coût estimatif du projet se décompose ainsi :

Acquisition de 8 conteneurs et mise en place	CHF	90'000.-
Aménagements extérieurs (fournitures)	CHF	10'000.-
TOTAL	CHF	100'000.-

### **Conséquences sur les finances**

En application des directives établies par le Service des Communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 10 ans, au taux moyen d'emprunts de la Ville, soit 3,5%.

La charge annuelle moyenne pour la Ville sera de :

- amortissement : CHF 100'000.- x 10 % CHF 10'000.-
- intérêts à 3,5 % (taux moyen des emprunts Ville)  
sur la moitié de l'investissement CHF 1'750.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 11'750.-

montant financé par la taxe sur les ordures ménagères.

La charge d'intérêt est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement figure dans les crédits à solliciter en 2007, au chapitre 700 *Travaux publics, acquisition de conteneurs enterrés pour ordures ménagères*.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Cette première expérience nous permettra d'évaluer l'impact sur les ressources humaines que pourra avoir l'abandon généralisé du ramassage porte-à-porte.

Certes, par cette méthode, il n'y aura plus besoin de servants pour le ramassage des déchets, le conducteur du camion-poubelle étant à même de procéder seul au ramassage. Cependant, d'autres tâches verront le jour, notamment l'entretien des conteneurs et de leurs abords, qui nécessiteront de la main-d'œuvre.

En tout état de cause, ce test permettra déjà de diminuer quelque peu la pénibilité pour le personnel concerné.

### **Rapprochement et collaborations avec Le Locle**

Malheureusement, la commune du Locle a décidé de s'équiper de conteneurs différents et surtout d'un système de levage différent. En conséquence, aucune collaboration n'est possible, le matériel se révélant incompatible.

Par contre, nous développons, dans ce projet, une collaboration étroite avec la Ville de Neuchâtel.

Comme mentionné précédemment, en nous équipant de conteneurs identiques, nous obtenons un rabais substantiel.

L'introduction de l'abandon généralisé du ramassage des ordures ménagères sur Neuchâtel nous permettra de tirer des leçons de problèmes éventuels auxquels cette Ville pourrait être confrontée.

De plus, il est sérieusement envisagé d'étudier les besoins conjoints en camions-poubelles pour les deux Villes dans le futur, de façon à éviter tout investissement à double (partage d'un camion de réserve par exemple).

### **Eléments relatifs au développement durable**

L'essai en question n'apporte pas d'élément significatif en terme de développement durable. Par contre, l'abandon du ramassage au porte-à-porte joint à l'introduction de la taxe au sac aura pour conséquences :

- Un report d'environ  $\frac{1}{3}$  des déchets actuellement incinérés dans les déchets recyclés.
- Une diminution notable des distances parcourues pour le ramassage des OM et partant de la consommation en carburant pour effectuer cette prestation.
- Comme déjà mentionné plus haut, l'abandon du ramassage au porte-à-porte va diminuer la pénibilité liée à cette activité et, par conséquent, les maladies, donc les coûts qui en résultent. Mais cette mesure améliorera également la qualité de vie du personnel concerné.

La Commission des Infrastructures a accepté ce rapport à l'unanimité lors de sa séance du 12 juin 2007.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  
Laurent Kurth

Le chancelier  
Sylvain Jaquenoud

Annexe : 1 plan

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal  
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures

arrête:

**Article premier.-** Un crédit de CHF 100'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'acquisition de conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements des Travaux publics.

**Article 3.-** L'investissement mentionné sera amorti au taux annuel de 10 %.

**Article 4.-** Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente            Le secrétaire  
Katia Babey Falce    Pierre-André Monnard

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**  
Travaux publics

**Quartier des Allées**  
Zone de test pour  
l'installation de containers enterrés

Plan établi sur la base  
du plan de ville officiel  
Service géomatique / 17.04.2007

Echelle  
1:4'000  
(A4)

